

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

(Site internet www.atlantique-terrain.fr et le Guide des Terrains à bâtir)

Les conditions générales ci-après s'appliquent à la présente commande. Il est convenu que les prestations objets de la présente commande pourront être reproduites à des fins publicitaires dans tout document et sur tout support imprimé et mis en ligne.

Atlantique Terrain se réserve le droit de refuser purement et simplement, sans devoir en préciser les motifs, une parution dont la nature, le texte ou la présentation apparaîtrait comme contraire à ses intérêts moraux ou commerciaux ou ne respectant pas la législation ou les recommandations du BVP, sans autre obligation que le remboursement des sommes éventuellement versées.

Les présents tarifs sont applicables pour la période de parution figurant au recto du présent bon de commande. Ces tarifs sont révisés chaque année par Atlantique Terrain.

Modification / Annulation

La signature de la présente commande par le Client ou son adhésion en ligne vaut engagement ferme et définitif. Si le calendrier de parution le permet, Atlantique Terrain s'efforcera de prendre en compte, dans les meilleures conditions, toute modification souhaitée par le Client.

Toute demande d'annulation faite par le Client devra être exprimée par écrit à Atlantique Terrain et ne prendra effet qu'après acceptation expresse de celle-ci, Atlantique Terrain n'ayant aucune obligation d'accepter une telle demande.

Contenu des parutions

Les fichiers et l'infographie des parutions sont fournis par l'annonceur sans intervention d'Atlantique Terrain et devront respecter les formats adaptés. Le Client s'oblige à envoyer les fichiers informatiques à faire paraître dans un délai de 15 jours à compter de la date de signature du présent bon de commande.

Notamment pour des raisons techniques, Atlantique Terrain décline toute responsabilité quant aux défauts ou erreurs qui pourraient résulter de l'utilisation des documents remis par le Client que ceux-ci aient été ou non modifiés par Atlantique Terrain.

Ces documents pourront être récupérés par le Client dans le délai d'un mois à compter de la parution concernée par le présent bon de commande. Après cette date, ils seront détruits et aucune demande de restitution ne pourra plus être satisfaite.

Concernant le contenu du site internet Atlantique Terrain, il appartient à l'internaute et au lecteur de s'assurer de la réalité des contenus et de leur mise à jour. Etant ici précisé que Atlantique Terrain n'y contribue que de manière indicative, sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée en cas d'erreurs ou d'informations erronées. Et ce pour l'ensemble des informations qui figurent sur le Guide des Terrains à bâtir et/ou sur le site internet Atlantique Terrain.

Responsabilité d'Atlantique Terrain

Atlantique Terrain s'engage à faire paraître les parutions souscrites par le Client conformément aux termes de la présente commande et des conditions générales.

Le guide des terrains à bâtir paraît courant du mois de janvier de chaque année. Un exemplaire sera adressé à l'annonceur qui aura choisi ce support courant du mois de février suivant la parution.

Les parutions sur le site internet Atlantique Terrain seront mises en ligne sous un délai d'un mois à compter de la signature du présent bon de commande.

Si le Client estime qu'Atlantique Terrain a commis un manquement dans l'exécution de ses obligations, il doit en faire part dans un délai d'une semaine à partir de la date de parution.

En cas d'erreur ou d'omission, la responsabilité d'Atlantique Terrain ne peut excéder le montant payé pour la parution. La parution sera également due en cas de décalage de parution, y compris en cas de force majeure. Les parutions paraissent sous la responsabilité du Client, qui certifie en particulier en avoir la propriété.

Atlantique Terrain est dégagé des responsabilités de toute nature qu'il pourrait encourir du fait des parutions. Le Client s'engage à indemniser Atlantique Terrain de tout préjudice qu'il subirait de ce chef et le garantit contre toute action fondée sur ces parutions.

Responsabilité du Client

Dans l'hypothèse où, à partir de la parution, il est possible d'accéder à un autre service, le Client s'engage à ce que ce service ait un lien direct avec sa parution et garantit Atlantique Terrain de toute condamnation ou autres conséquences qui pourraient résulter de l'action d'un tiers du fait de cette connexion.

Le Client est seul responsable des numéros d'appel, titres, intitulés de classement, textes, images fixes, marques et, plus généralement, du contenu complet de sa parution, et ce quelle que soit sa diffusion.

Il déclare expressément qu'il dispose des droits nécessaires de propriété littéraire et artistique, de propriété industrielle (marques, dessins, modèles) et les cas échéants des droits à l'image de la personne humaine, sur tout élément figurant dans la parution, et que celle-ci est en conformité avec toute règle légale, administrative ou déontologique concernant sa profession, et qu'il garantit Atlantique Terrain de toute condamnation ou autres conséquences qui pourraient résulter de l'action tiers.

Le Client, averti du fait que sa parution est consultable par toute personne, et que Atlantique Terrain n'exerce aucun contrôle sur les consultations, s'abstiendra de toute parution pouvant heurter la sensibilité de ces personnes et garantit Atlantique Terrain de toute condamnation ou autres conséquences, qui pourraient résulter de ce fait.

Paiement

Les parutions sont payables à la réception de la facture, sauf accords particuliers, notamment pour les commandes en ligne qui elles sont payables à la prise de commande directement en ligne via le ou les partenaire(s) de paiement en ligne désigné(s). Les tarifs des parutions s'entendent conformément aux indications notées sur le présent bon de commande.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement avant l'échéance prévue.

Toute somme impayée dans le délai imparti est productive d'un intérêt de retard à un taux de 3 fois le taux légal en vigueur à la date d'échéance et d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros sauf frais supplémentaire.

En cas de retard de paiement à l'échéance prévue, Atlantique Terrain se réserve le droit d'exercer tout recours nécessaire au recouvrement de la dette.

Droit d'accès et de rectification aux fichiers informatisés

Conformément aux dispositions des articles 38, 39 et 40 de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, le Client dispose auprès d'Atlantique Terrain, d'un droit d'accès et de rectifications aux données le concernant dont Atlantique Terrain est destinataire.

Les présentes conditions générales de vente sont disponibles sur simple demande auprès du siège social d'Atlantique Terrain ; nous nous réservons la possibilité de les adapter en fonction de l'évolution de la législation en vigueur.

Il est ici précisé que le Client est appelé annonceur au recto de la présente et que Atlantique Terrain est l'appellation commerciale sur le site Internet représenté par la SARL ATLANTIQUE TERRAIN.